



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-397>

Département(s) de publication : 71

Annonce n° 26-397

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-117239

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 21/10/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SDIS de Saône-et-Loire

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 28710001000019

Ville : Sancé

Code postal : 71000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 71

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : prestation d'assistance technique pour l'exploitation de logiciels libres - 2 lots

Code CPV principal - Descripteur principal : 72267000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : prestation d'assistance technique pour l'exploitation de logiciels

libres - 2 lots Lot 1 - Prestation d'assistance technique pour l'exploitation du logiciel REMOCRA -

montant minimum : 6 000,00 Euros HT et montant maximum : 18 000,00 Euros HT par période

contractuelle Lot 2 - Prestation d'assistance technique pour l'exploitation du logiciel PREVARISC -

montant minimum : 6 000,00 Euros HT et montant maximum : 18 000,00 Euros HT par période

contractuelle

Critères d'attribution : 1. Prix sur 30 points 2. Valeur technique sur 70 points, dont : 2.1 Méthodologie de conduite de projet sur 30 points dont : 2.1.1 Méthodologie reprise / continuation de projet sur 10 points 2.1.2 Compétence de l'équipe projet sur 10 points 2.1.3 Outil de gestion et de suivi de projet sur 10 points 2.2 Réponse à la demande de maintenance sur 35 points dont : 2.2.1 environnement technique sur 2 points 2.2.2 maintenance corrective sur 12 points 2.2.3 maintenance évolutive sur 12 points 2.2.4 support utilisateur sur 4 points 2.2.5 veille technique et juridique sur 2 points 2.2.6 intégrité des données sur 3 points 2.3 Respect de la licence et reversement à la communauté sur 5 points

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le marché n° 2025046 « lot 1 : prestation d'assistance technique pour l'exploitation du logiciel REMOCRA » a été attribué le 15 décembre 2025 à l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société ATOL CONSEILS ET DÉVELOPPEMENTS SAS - ZAE Les Terres d'Or – Route de Saint-Philibert - 21220 Gevrey Chambertin, pour un montant minimum de 6 000,00 € HT et un montant maximum de 18 000,00 € HT par période contractuelle. Le marché a été signé le 19 décembre 2025 et notifié le 29 décembre 2025. Le marché n° 2025047 « lot 2 : Prestation d'assistance technique pour l'exploitation du logiciel PREVARIS » a été attribué le 15 décembre 2025 à l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société ATOS France- 80, quai Voltaire – Immeuble River Ouest - 95870 Bezons Cedex, pour un montant minimum de 6 000,00 € HT et un montant maximum de 18 000,00 € HT par période contractuelle. Le marché a été signé le 24 décembre 2025 et notifié le 29 décembre 2025. Pour toute demande visant à la consultation du contrat dans le respect du secret des affaires, s'adresser au SDIS de Saône-et-Loire - 4 rue des Grandes Varennes - 71000 SANCE - téléphone : 03 85 35 35 00 (8 H-12 H / 14 H -17 H) - secretariat.sdm@sdis71.fr. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Dijon 22 rue d'Assas - BP 61616 21016 DIJON - courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr - adresse internet : <http://www.telerecours.fr>. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Dijon

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/01/2026